

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21  
Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausitroom-psd.org

---

LE CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
236<sup>EME</sup> REUNION  
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE  
5 JUILLET 2010

PSC/ PR/COMM.(CCXXXVI)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUÉ DE LA 236<sup>EME</sup> REUNION DU CONSEIL  
DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 236<sup>ème</sup> réunion tenue le 5 juillet 2010, a adopté la décision qui suit sur la situation aux Comores :

Le Conseil,

1. **Prend note** des communications du Commissaire à la paix et à la sécurité, l'Envoyé spécial du Président de la Commission pour les Comores, Amb. Francisco Madeira et le chef du Bureau de Liaison de l'UA aux Comores, ainsi que de celle du Ministre des Relations extérieures de l'Union des Comores ;
2. **Félicite** la Commission pour ses efforts soutenus au processus du dialogue inter Comorien, avec l'appui de ses partenaires internationaux, et en particulier les activités menées aux Comores par le Commissaire à la paix et à la sécurité et par l'Envoyé spécial du Président de la Commission pour les Comores, ainsi que par le chef du Bureau de Liaison;
3. **Se félicite** de la signature à Moroni, le 16 juin 2010, de l' « Accord pour la gestion de la période intérimaire » par le Président de l'Union et les Gouverneurs des Iles autonomes de Ngazidja, d'Anjouan et de Mohéli. Le Conseil **félicite** les parties comoriennes pour cette avancée significative dans le processus de réconciliation nationale et dans l'harmonisation des calendriers électoraux, ainsi que du fonctionnement des institutions de l'Union des Comores;
4. **Demande instamment** aux parties comoriennes d'œuvrer de bonne foi à la mise en oeuvre de l'Accord et **souligne** que seule l'application scrupuleuse de cet Accord par toutes les parties concernées est à même de garantir l'organisation des élections harmonisées du Président de l'Union et des Gouverneurs des Iles autonomes prévues les 7 novembre et 26 décembre 2010, y compris une passation pacifique des pouvoirs entre le Président élu et le Président sortant ;
5. **Demande** au Président de la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assister les parties comoriennes dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord précité, y compris un appui technique au Comité de suivi, ainsi que le déploiement d'une mission d'observation lors des prochaines échéances électorales aux Comores.
6. **Lance un appel** aux partenaires internationaux de l'UA pour qu'ils apportent un soutien technique, et financier en vue de garantir le bon fonctionnement du Comité de suivi et l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles ;
7. **Décide** de rester saisi de la question.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Peace and Security Collection

---

2010

# Communique

African Union Commission

Peace and Security

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/2373>

*Downloaded from African Union Common Repository*